

SÉCHAGE



20°C/65% HR

Recouvrable
par une finition **24 h**

NETTOYAGE DES OUTILS



MATÉRIEL D'APPLICATION



CONSOMMATION

En préventif,
bois sains
5m²/L
en 2 couches

En curatif,
bois attequés
3m²/L
en 3 couches



5047198 - Emb 39199B

Traitement CHARPENTES-POUTRES



Indique que ce produit a été testé conformément au règlement produit BIOCIDÉ (UE) N°528/2012 en vigueur. Le produit TX202 a passé les tests d'efficacité préventive selon les recommandations de la norme EN 599-1. Le produit TX202 a passé les tests d'efficacité curative selon les recommandations de la norme EN 14128.



*Grâce à son expertise des traitements des bois, Cecil Pro assure une garantie de 20 ans sur l'efficacité de ses produits lorsqu'ils sont utilisés dans les règles de l'art.

OLÉO+
Microémulsion
ULTRA PENETRANTE

La technologie OLEO+, basée sur une microémulsion de principes actifs dans l'huile de lin, permet une excellente pénétration à l'intérieur du bois. La fonction traitante des insecticides et/ou fongicides est encore plus efficace et sans cosolvants ajoutés.



INSECTICIDE ANTITERMITE

MODE D'EMPLOI

PRÉPARATION DU SUPPORT ET APPLICATION

• SUR BOIS ANCIENS

Si les bois sont attequés : éliminer toutes les parties vermoulues, renforcer ou remplacer les éléments affaiblis.

Oter toutes traces de finition, par décapage, ponçage ou sablage puis dépoussiérer soigneusement. Sur les bois de section < 5 x 10 cm, badigeonner en 3 couches ou pulvériser en surface sur toutes les faces du bois en insistant sur les parties "piquées".

Sur les bois de section > 5 x 10 cm, positionner des injecteurs tous les 30 cm en quinconce, injecter le produit puis appliquer par pulvérisation ou badigeonnage le produit sur toute la surface.

Si les bois anciens ne sont pas attequés, procéder comme sur bois neufs.

• SUR BOIS NEUFS OU SAINS

Appliquer par badigeonnage en 2 couches ou pulvérisation en une couche sur bois sains, propres, dépoussiérés et finis d'usinage sans oublier les entailles et les recoupes.

Avant d'appliquer une finition, prévoir un léger égrenage s'il y a un léger relevage de fibres.

CECIL PRO, marque de la division professionnelle du groupe **V33** s'engage à vous proposer des produits performants et de haute qualité environnementale.

Pour cela, **CECIL PRO** s'appuie sur un laboratoire à la pointe de la technologie et une usine **ISO 9001** et **ISO 14001** qui maîtrise à 100% ses rejets dans l'environnement.

FONCTIONS

TRAITEMENT des bois, spécialement étudié sur des bois intérieurs ou sous abri (charpentes poutres, lambourdes...).

Fortement concentré en insecticide, son efficacité sur toutes larves d'insectes (capricornes, lyctus, vrillettes) et termites est radicale.

Sa formule émulsion active agit en profondeur sur toutes les essences de bois résineux ou feuillus en préventif bois sains ou curatif bois attequés : sapin, pin, chêne.

Phase aqueuse, pour un confort d'application inégalé en pulvérisation.

Sa pénétration au coeur du bois permet une efficacité sur toutes les essences de bois résineux ou feuillus en préventif ou curatif : sapin, pin, chêne...

Incolore, il est compatible avec tous types de finitions : lasure, vernis, peintures...

CARACTÉRISTIQUES

Prêt à l'emploi / Viscosité : fluide
Odeur : faible odeur gênante à l'application
Aspect : produit liquide incolore

Insecticide :
Composition : Permethrine (n°CAS : 52645-53-1)
: 0,645% (technique) (m/m).
Emulsion d'huile dans eau (EW), prête à l'emploi.

PRECAUTIONS D'EMPLOI



ATTENTION - EUH208 - Contient de la Permethrine, du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone (MIT) du BIT et du (CM)IT/MIT. Peut produire une réaction allergique. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptif dans une déchetterie (contacter la collectivité locale). ATTENTION : Risque d'autocombustion des textiles et outils souillés par le produit. À éliminer dans un récipient hermétiquement fermé.

Craint le gel. Utilisateurs professionnels et non professionnels- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées. TP8-Produit de protection du bois : Traitement préventif des bois de classes d'usage 1 (intérieur, résineux et feuillus). Application superficielle / brossage / pulvérisation. Taux d'application dans la zone

analytique : 200 mL de produit par m² de bois. Insectes à larves xylophages - Capricorne des maisons (Hylotrupes bajulus) - Petite vrillette (Anobium punctatum) - Lyctus brun (Lyctus brunneus) - Termites (Reticulitermes spp. Coptotermes spp et Heterotermes spp.). Ces insectes et Termites sont couverts aussi par le traitement curatif du bois en service (intérieur, résineux et feuillus). Application superficielle / brossage / pulvérisation : Taux d'application dans la zone analytique pour le traitement curatif : 300 mL de produit par m² de bois. Application par injection : Taux d'application dans la zone analytique : 150 mL de produit par m² de bois (+ 300 mL de produit /m² de bois pour l'application superficielle). Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle. Efficacité insecticide curative : action différée sur Hylotrupes bajulus et sur Anobium punctatum. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir. En cas d'inhalation d'aérosol : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos : en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. En cas de trouble de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance de signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin. Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente. Porter des gants résistants aux produits chimiques (nitrile) et une combinaison enduite pour les utilisateurs professionnels lors de l'application du produit par pulvérisation et pour une application du produit par pulvérisation combinée avec l'injection. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié. Durée de stockage : 48 mois à température ambiante. **Date limite d'utilisation : voir étiquette.** Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement. Toutes les espèces de chauves-souris et martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit. La formule de ce produit est déposée aux Centres Antipoison et de Toxicovigilance.

Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.com